



Ludovic Martel
Johan Jouve
Arnaud Sébileau
coordinateurs

POLITIQUES DU LITTORAL et SPORTS DE NATURE

Du cadre national aux configurations locales :
l'exemple des aires marines protégées

Politiques du littoral et « sports de nature »

Du cadre national
aux configurations locales :
l'exemple des aires marines protégées

Ludovic Martel,
Johan Jouve,
Arnaud Sébilleau,
coord.

Cet ouvrage a reçu le soutien de l'UMR CNRS LISA 6240,
de l'Université di Corsica Pasquale Paoli et de la Fondation de France.

Légendes de la couverture : 1^{re} de couverture, en haut : Zones Natura 2000 « Mer et littoral » de la Côte basque (L. Martel). 1^{re} de couverture, en bas : Parc naturel marin du golfe du Lion (F. Dubois). 4^e de couverture, de haut en bas : Agents de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (J. Jouve); Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (G. Richard); Projet Parc naturel marin normand-breton (L. Martel); Parc naturel marin d'Iroise (J. Fuchs); Parc naturel marin du bassin d'Arcachon (J. Jouve); Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate (L. Martel); Réserve naturelle de Scandola (J. Jouve); Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (J. Jouve).

© Éditions Quæ, 2021
c/o INRAE, RD 10, 78026 Versailles Cedex
ISBN papier : 978-2-7592- 3366-3
ISBN (pdf) : 978-2-7592- 3367-0
ISBN (ePub) : 978-2-7592- 3368-7

www.quae.com
www.quae-open.com

Le code de la propriété intellectuelle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique, et est sanctionné pénalement. Toute reproduction, même partielle, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, Paris 6^e.

Remerciements

Les trois coordinateurs de cet ouvrage, auxquels ils associent l'ensemble des contributeurs, tiennent à remercier tout particulièrement :

– Marie-Antoinette Maupertuis, directrice de l'UMR Lieux, identités, espaces et activités (LISA), qui nous a vivement encouragés à répondre à l'appel d'offres de la Fondation de France et soutenu dans cette démarche ;

– Jean-Eudes Beuret et Jean-Paul Clément, pour leurs précieuses contributions lors du congrès *Littoraux, aires marines protégées et pratiques récréatives de nature* tenu, à Bastia, en décembre 2019. Tous les deux nous ont fait l'honneur d'en laisser une trace dans cet ouvrage ;

– Thierry Gissingner et Julie Vallat, de la Fondation de France, pour leur accompagnement, leur adaptation, la qualité de leur écoute ainsi que pour la manière dont ils animent et font vivre un réseau dans lequel ils nous ont toujours inclus pour partager ;

– nos collègues de l'UMR LISA et de l'Université di Corsica : Colette Tomasi et Nathalie Giorgi pour l'aide au montage du projet, Marie-Françoise Saliceti pour son accompagnement à la réalisation de cette publication, Anne Birraddacci, Véra Grandes Da Silva Correia et Ibtissam Belkaid pour la qualité de la préparation de nos nombreuses missions et le suivi du budget, Dominique Grandjean et Guillaume Maltese pour la très belle organisation du congrès de décembre 2019, Florian Gueniot et Zacharie Moulin, lesquels, à la suite du piratage de toutes les données accumulées durant quatre années et traitées par Johan Jouve pour la plateforme WebMapping, sont venus lui apporter leur soutien et l'épauler dans la lourde tâche de reprendre au point « zéro »* ;

– l'ensemble de nos collègues de l'Institut de formation en éducation physique et en sport d'Angers (Ifepssa). Une fois n'est pas coutume, qu'en premiers soient remerciés ceux dont l'implication, au plus proche de nous dans l'administration des niveaux de licence et master, a rendu possible notre disponibilité pour la conduite d'un tel travail de recherche : Véronique Beghin, Mylène Placet, Julien Riolino, Hélène Couvert, Delphine Bobard, Marie Droniou, Margot Daguer, Sophie Forest, et plus récemment Marina Boussion, ont toutes et tous, par leur rôle dans la division du travail à l'Ifepssa, permis qu'un enseignant-chercheur puisse déployer du temps pour ce projet de la Fondation de France. D'une manière générale, sans le soutien de Philippe Mathé, directeur de l'Ifepssa, et celui des enseignants permanents avec qui nous travaillons au quotidien, ce travail de recherche aurait été bien plus difficile. Sans hiérarchisation aucune et sans pouvoir tous les citer, nous tenons entre autres collaborateurs

* C'est à ce titre, et pour leur investissement sans faille, la raison pour laquelle ils ont été les seuls contributeurs dans cet ouvrage à ne pas appartenir au collectif de recherche.

à remercier Patrick Vrignaud, Isabelle Boyenval, Christophe Angot, Nicolas Hauw, Christine Lelièvre, Bénédicte Noury, Sandra Seyssel, Servane Le Clinche ;

- nos collègues administratifs et gestionnaires des laboratoires de recherche associés pour les missions qu'ils ont préparées, ici aussi avec beaucoup de professionnalisme, et pour les suivis de budget et les remontées de bilan financier annuel. À Angers, Noémie Lebrun ; à Rouen, Annie Loubougnou ; à Toulouse, Michèle Fourment, Miguel Coqk et Isabelle Plante ; à Lille, Justine Lepoutre et Julien Naturel ; à Brest, Claudie Inisan ;
- à la maison d'édition Quæ, et tout particulièrement à Véronique Vêto, pour sa disponibilité, sa qualité d'écoute et ses précieux conseils ;
- enfin, cet ouvrage, mais avant même, cette enquête multisites, n'aurait pas abouti si les acteurs, qu'ils soient gestionnaires, élus, cadres de l'État et des collectivités, socio-professionnels, pratiquants de « sports de nature », militants dans des associations de protection de l'environnement, scientifiques... ne nous avaient pas octroyé, souvent avec conviction et passion, un peu de leurs temps, pourtant si précieux. Nous n'oublions pas celles et ceux rencontrés ici et là de façon plus informelle... qui ont nourri notre travail. Qu'elles et ils soient toutes et tous chaleureusement remerciés ; ils sont le cœur de cet ouvrage collectif.

Sommaire

Remerciements	3
Le mot de la directrice de l'UMR LISA	9
<i>Marie-Antoinette Maupertuis</i>	
Le mot de la Fondation de France	11
<i>Thierry Gissingier</i>	
Préface.....	13
<i>Jean-Eudes Beuret</i>	
Introduction. Des manières plurielles de traiter la « place » des « sports de nature » dans des aires marines protégées	17
<i>Ludovic Martel, Arnaud Sébilleau</i>	

Partie I

Treize chercheurs en palanquée dans « leurs » aires marines protégées

Sous-partie I

Des terrains d'enquêtes...

1. Méthode d'intégration de données pour l'amélioration de la comparabilité des activités sportives de nature, récréatives et de loisirs sur des littoraux français protégés.....	37
<i>Johan Jouve, Florian Guéniot, Zacharie Moulin</i>	
2. Les neuf terrains d'enquête et leur portfolio : au-delà de l'espace maritime en commun, une diversité géographique, économique, sociale et politique	57
<i>Johan Jouve</i>	
3. Parole à trois acteurs d'aires marines protégées. De l'intérêt des recherches en sciences humaines et sociales pour les gestionnaires et les décideurs publics.....	85
<i>Textes introduits par Ludovic Martel, avec les contributions de Maddy Cancemi, Virgil Le Normand et Jean-Michel Culioli</i>	
Des activités et des usages ancrés dans leur territoire et respectueux du milieu marin. Le cas du Parc naturel marin du Capicorsu et de l'Agriate.....	86
<i>Maddy Cancemi</i>	

La Réserve naturelle de Scandola : enjeux autour des usagers..... 90
Virgil Le Normand

**Les contributions des sciences humaines et sociales aux gestionnaires
de réserves naturelles marines et aux décideurs politiques.
Le point de vue de l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica** 94
Jean-Michel Culioli

Sous-partie II
... Aux enquêtes de terrain

4. Les aires marines protégées : une démocratie participative sous conditions 103
Ludovic Martel

**5. Les pratiques sportives littorales dans les espaces protégés à l'épreuve
des singularités locales**..... 149
Christophe Guibert

**6. Retour sur le déroulement du projet : coordination du « collectif »
et conduites d'enquêtes**..... 157
Arnaud Sébileau, Ludovic Martel

Partie II
Comparer autrement

Sous-partie I
Réflexions autour du « droit mou » : regards croisés de juristes

**7. Les aires marines protégées, instruments juridiques de conciliation
des pratiques sportives et de loisirs avec la protection du littoral?**..... 167
Perrine Dumas

**8. Retour d'expérience sur les aires marines protégées :
la création d'un espace juridique**..... 181
Frédérique Roux

Sous-partie II
Économie bleue

**9. Le Parc naturel marin d'Iroise : un territoire sans problème,
des usagers de sports de nature sans histoire?**..... 195
Thierry Michot, Julien Fuchs

**10. Hauts-de-France, politique touristique, parc naturel marin :
une articulation à construire** 207
Guillaume Richard

Sous-partie III

Gouvernance

11. Du projet du Parc naturel marin du golfe du Lion à sa mise en œuvre :
d'une concertation territoriale à une gouvernance « à distance »?.....225

Fanny Dubois

12. Jeux d'acteurs et d'arguments autour de la gouvernance des activités
récréatives et de loisirs sur le littoral basque français.....239

Philippe Terral

Sous-partie IV

Territoires et politiques

13. Du projet national à la mise en œuvre locale : l'abandon du projet
de Parc naturel marin normand-breton255

Barbara Evrard

14. Des usages conflictuels de l'espace à la production politique
d'une unité territoriale : le cas du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon.....269

Arnaud Sébilleau

- Conclusion. De quelques chantiers à poursuivre, de quelques autres à ouvrir...
Perspectives pour de nouvelles recherches sur les aires marines protégées283

Arnaud Sébilleau, Ludovic Martel

- Postface289

Jean-Paul Clément

- Liste des contributeurs.....295

Le mot de la directrice de l'UMR LISA

Marie-Antoinette Maupertuis

La protection du littoral soulève depuis quelques décennies de nombreuses interrogations tant du point de vue scientifique que de la perspective du décideur public. L'accélération de la littoralisation des activités humaines depuis une quarantaine d'années et les pressions qu'elle induit sur l'écosystème littoral – marin et terrestre – ont conduit à créer des dispositifs variés de protection qui limitent « plus ou moins » la façon dont l'homme jouit de cet espace, l'usage du littoral étant originellement un prélèvement de ressources naturelles. L'aire marine protégée (AMP) est un de ces dispositifs techniques conçus comme un outil de politique publique du littoral. Si, en théorie, il peut s'appliquer partout, en pratique, ses modalités et l'objet même de son activation peuvent être très différenciés. Car, au-delà de l'« aire » (c'est-à-dire la surface) qui appelle une protection, l'AMP correspond aussi à un milieu. Un milieu dans lequel l'homme vit, produit, aménage, se divertit. Et précisément, ce que nous disent les chercheurs impliqués dans la rédaction de cet ouvrage comme les dizaines de personnes qu'ils ont interrogées et le corpus de documents qu'ils ont pu exploiter, c'est que l'AMP – certes outil de régulation – véhicule aussi et surtout une dimension historique et culturelle.

Pouvait-il en être autrement? En effet, après l'usage essentiellement productif du littoral qui s'inscrit dans la longue histoire de l'exploitation halieutique, conchylicole et même saunière de ce biome aujourd'hui menacé, le développement des loisirs et l'expansion de l'activité touristique ont imprimé des formes d'occupation et de jouissance qui ne relèvent pas de la seule exploitation économique. L'usage récréatif du littoral est devenu multiple, divers, sur terre comme en mer. Le développement des sports de pleine nature, en particulier les sports maritimes, est venu complexifier le raisonnement des économistes et des écologues soucieux d'une exploitation raisonnée de la ressource naturelle, que la recherche scientifique associe ces dernières décennies à un équilibre soutenable entre prélèvement et préservation des ressources. Ce jeu d'équilibre est en quelque sorte rompu lorsque les besoins humains évoluent vers d'autres attentes : bouger, contempler, affronter la vague... Point de prélèvement, point de destruction en apparence. La relation homme-milieu s'est de nouveau modifiée, surajoutant à la consommation de ressources naturelles un usage ludique et oisif de l'espace, mais néanmoins intrusif pour l'écosystème.

C'est précisément cette perturbation de l'AMP par les pratiques sportives et de loisirs qui est analysée dans le présent ouvrage.

Convoquant plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales et diverses méthodes allant de la géomatique au droit, en passant par la sociologie et les sciences et techniques des activités physiques et sportives, les chercheurs impliqués dans ce qui fut d'abord une recherche labellisée par la Fondation de France et commencée en 2016, puis un colloque tenu à Bastia en 2019, ont étudié comment est gérée la pratique sportive de loisirs dans ces espaces protégés du territoire métropolitain français.

Riches de neuf études de cas, d'une centaine d'entretiens et de dizaines d'heures de rencontres et de débats, ces analyses complémentaires tendent à montrer que cette nouvelle « prise » – au sens de Gibson – de l'humain sur le milieu doit être inventoriée, objectivée, mais aussi intégrée dans des plans de gestion. Les interactions entre parties prenantes de l'AMP, propres à chaque cas étudié, nous autorisent aussi à penser que le milieu naturel n'est pas qu'un simple terrain de pratique sportive : c'est aussi un terrain de jeu politique et un espace de représentations où se projettent (et parfois se rejouent) les désirs de performance humaine.

L'enjeu de la gestion est dès lors de savoir transformer cette puissante envie de nature en acte de préservation.

Le mot de la Fondation de France

Thierry Gissingier

Dès le début des années 1970, la Fondation de France a soutenu des projets de protection de l'environnement. À cette époque, on parle de cadre de vie, et cette notion contient déjà en elle les fondements de notre action : mettre l'homme au centre de nos préoccupations.

Dans les années 1980, les activités humaines se développent de plus en plus au détriment de l'environnement, surtout en bord de mer. Les communes côtières sont les premières à prendre des initiatives pour maîtriser leur développement économique, tout en préservant la qualité du cadre de vie. La Fondation de France décide de soutenir financièrement ces initiatives en développant son programme Environnement autour de la sensibilisation du public et des élus locaux aux problèmes d'environnement urbain et rural. Des ouvrages destinés à dégager les enseignements de ces expériences et à diffuser les bonnes pratiques ont par la suite été édités.

Depuis, la préoccupation de la Fondation de France quant à la place des bénéficiaires de ses soutiens n'a pas cessé. Lorsque l'opportunité de financer des projets de recherche s'est présentée, cette place a d'emblée été inscrite comme l'une des composantes essentielles des projets que nous allions soutenir. Les enjeux de l'évolution du littoral sont à nouveau apparus comme très importants et pouvant bénéficier à la fois de l'expertise scientifique et de l'expérience d'usage. Le programme Littoral et Mer s'est donc construit sur l'ambition d'imaginer des solutions adaptées aux contextes locaux et sur la nécessaire prise en compte des savoirs des usagers et gestionnaires de ces espaces. Au-delà de l'excellence scientifique, le croisement des savoirs, la confrontation des perceptions, le partage des analyses, les coopérations entre acteurs d'horizons divers constituent les critères essentiels des projets soutenus.

Les recherches participatives telles que nous les définissons constituent des initiatives de recherche conduites par un partenariat entre scientifiques et non-scientifiques (collectivités, associations, ONG, groupes d'habitants, etc.). Il s'agit pour la Fondation de France d'encourager et de faciliter des modalités de recherche qui font du chercheur un acteur qui oriente la recherche vers l'action et qui ramène l'action vers des considérations de recherche. Cette ambition de mettre la science au service des besoins des territoires, et de mettre les usagers au service de la connaissance, est portée par la nécessité de trouver des solutions pragmatiques, pertinentes et adaptées face aux défis du changement climatique dont les espaces littoraux sont les premiers à être impactés.

Ce sont donc bien des projets proposant des perspectives étayées de transfert des résultats auprès des sphères de la décision et de l'action, du local au régional/national, voire au-delà, en fonction des sujets. De ce point de vue, la recherche ici présentée est un exemple particulièrement pertinent, car elle a rassemblé des acteurs d'une grande diversité autour d'un sujet rarement abordé en tant qu'objet de recherche et de terrains, les AMP, qui osent confronter la nécessité de réglementer aux besoins de nature des citoyens.

Ce faisant, ces dispositifs permettent d'envisager autrement le rapport à la nature des usagers, par la confrontation des savoirs et des connaissances entre science, constats et perceptions et par le dialogue qui s'établit sur le moyen terme et qui permet de dépasser les idées reçues, les clivages qui peuvent exister *a priori*.

Enfin, le projet « Inventaire et gestion des pratiques sportives et de loisirs sur les littoraux métropolitains français : une analyse comparative dans les espaces protégés » a su aller plus loin que son seul objectif et a permis de nouer des contacts réguliers et féconds avec deux autres projets soutenus par le même appel à projets de la Fondation de France. C'est pour nous une forme d'encouragement à poursuivre dans cette voie, car, en dépassant le seul soutien financier, cela démontre que les coopérations que nous encourageons sont d'abord une volonté des acteurs eux-mêmes.

Préface

Jean-Eudes Beuret

Cinq années d'enquête dans neuf aires marines protégées distribuées sur le littoral continental et corse, une quinzaine de chercheurs impliqués, une centaine d'entretiens, ce livre est le fruit d'un travail de terrain conséquent, porté par un collectif qui ne l'est pas moins. Il porte sur une thématique qui était loin de retenir l'attention lors de la création des premières AMP et qui reste parfois négligée. Les sports et loisirs de nature sont souvent peu observés, car considérés comme peu impactants, face à des usages professionnels extractifs qui polarisent l'attention. Mais la massification de ces usages, rappelée par les auteurs, a de quoi interpellier au vu de ses effets cumulés. Elle s'exprime en nombre d'usages, d'usagers par type d'usage, en capacité de prélèvements. En Manche ou en Atlantique, lors des grandes marées, ce sont des milliers de pêcheurs à pied de loisir qui investissent l'estran sur des « spots » restreints, retournent des blocs et les laissent souvent en l'état : les griffes, crochets à crabes et autres couteaux à palourdes impressionnent moins qu'une drague manipulée par des pêcheurs professionnels, mais des milliers de pêcheurs à pied sur un espace limité provoquent un dérangement qui laisse des traces. Quant à la pêche de loisir embarquée, de nouvelles technologies lui permettent d'une part d'investir des milieux qui supposaient auparavant un savoir d'expérience que les pêcheurs n'avaient pas, d'autre part de prélever plus facilement des quantités importantes. La massification est parfois brutale. « La semaine du Golfe », créée en 2001, rassemble désormais tous les deux ans plus d'un millier de bateaux, dont des flottilles traditionnelles qui attirent des dizaines de milliers de visiteurs concentrés sur des points de vue privilégiés. S'agissant d'un site Natura 2000, une étude d'évaluation d'incidence est exigée, mais son existence suffit pour que l'organisateur soit dans la légalité, quelle que soit sa qualité : la réglementation a manifestement du mal à suivre. Mais il n'y a pas besoin de massification pour provoquer des impacts dont les pratiquants n'ont souvent pas conscience : le stand up paddle est généralement vu par ses pratiquants comme sans effet, mais le fait d'aller là où personne ne va peut avoir un impact en dérangeant une faune spécifique sur la frange littorale.

Les sports et loisirs de nature sont donc concernés par les AMP, autant parce qu'ils ne sont pas sans effet sur le milieu que parce que l'AMP et ses règles peuvent avoir des effets sur leurs activités. Or, pour que ces règles soient effectives, il faut qu'elles soient connues, comprises et acceptées. Ceci est d'autant plus difficile que la mer est perçue comme un espace d'accès libre et que des usages sans droits d'entrée tels que la pêche à pied ou la randonnée ont un intérêt social pour des publics qui n'ont pas accès à des

loisirs onéreux : les limiter est humainement délicat et l'on s'expose à l'incompréhension. Miser sur un appareil répressif est illusoire, notamment au vu des moyens de contrôle dont disposent des AMP telles qu'un parc naturel marin. C'est avant tout le fait que les règles soient discutées, voire coconstruites, puis co-portées qui fera leur efficacité. Ce dernier terme mérite un détour par le concept d'acceptabilité sociale et les niveaux d'acceptabilité proposés par Boutilier et Thomson (2012)¹. Ils distinguent le rejet (une activité, une règle sont perçues comme non légitimes), la tolérance (lorsqu'acceptation rime avec résignation), l'approbation (l'activité, la règle sont perçues comme légitimes, on ne soutient pas, mais on accepte) et la co-appropriation (synonyme d'un soutien actif, d'un appui à la mise en œuvre de l'activité ou de la règle). La règle ne sera co-portée et relayée auprès des pratiquants de sports et loisirs de nature, par ceux qui les fédèrent, que si elle est co-appropriée. Dès lors, le but n'est pas de concevoir des règles puis de tenter de les faire accepter à grand renfort de communication, mais d'abord de construire leur co-appropriation par des représentants des usagers, qui pourraient ensuite s'en faire les porte-parole auprès des pratiquants. L'enjeu est de taille.

Cette co-appropriation suppose que les pratiquants soient associés à la gouvernance des AMP. C'est là que les choses se compliquent. En effet, qui peut représenter des pratiquants individuels non organisés ? Dans nombre d'instances que nous avons observées, les clubs de plongée sont présents et défendent leurs intérêts qui ne sont pas toujours ceux de pratiquants isolés qui, eux, ne sont pas là. Il peut en résulter ce que les spécialistes de la concertation appellent un « effet club », c'est-à-dire un accord profitable aux seuls acteurs présents qui se réservent l'accès et l'usage de certains sites, aux dépens de ceux qui ne sont pas représentés. Ce qui, lors d'une réunion récente, conduisait la directrice d'un parc à affirmer qu'elle ne pouvait rien décider tant que les plongeurs individuels ne seraient pas représentés : mais comment faire pour qu'ils le soient ? Si certains sièges de représentants de tel ou tel type d'usage ne sont pas pourvus, d'autres donnent lieu à une concurrence plus ou moins feutrée entre des acteurs qui luttent pour faire valoir leur légitimité. L'ouvrage explore avec soin cette lutte pour les places dans les conseils de gestion, comités de pilotage et autres instances d'accès restreint, dont les enjeux, pour chacun, dépassent largement l'AMP et le champ de la conservation de la nature : il s'agit de conquérir « une parcelle politique de pouvoir et de prestige », selon les termes des auteurs, utilisée pour se faire entendre ici ou ailleurs. Et finalement, les biais de représentation sont nombreux et semblent parfois incontournables : d'où l'intérêt d'observer les processus de légitimation et les concurrences auxquels ils donnent lieu, représentation, prise de pouvoir, au sein même de secteurs en théorie non concurrentiels.

La co-appropriation suppose également le passage d'une posture de défiance à une posture de coopération. Des travaux récents conduits dans le cadre du projet MarhaGouv², financés par l'Office français de la biodiversité (OFB) et auquel l'un des coordinateurs de cet ouvrage a participé, montrent que dans les rangs des usagers des milieux concernés, nombre de parties prenantes de la gouvernance des AMP (Natura 2000 dans les cas étudiés) s'y engagent avant tout par suspicion vis-à-vis de ce qu'ils perçoivent comme des menaces vis-à-vis de leurs activités. Ils s'engagent alors pour y défendre leur intérêt,

1. Boutilier R.G., Thomson, I., 2012. Modelling and measuring the social license to operate: fruits of a dialogue between theory and practice. Brisbane, Paper presented at the Social Licence to Operate Symposium.

2. <https://halieutique.agrocampus-ouest.fr/fr/projet/125>.

dans un régime d'engagement qualifié par Thévenot (2006)³ d'« action en plan ». Ce qui sous-entend que lorsqu'ils comprennent que la menace est faible, ils se désengagent. Pourtant, certains évoluent vers des régimes d'engagement plus durables, notamment vers un régime de justification (agir pour le bien commun) ou d'exploration (s'engager pour apprendre, découvrir, innover). Comment les organisateurs et animateurs de la gouvernance peuvent-ils créer un cadre et offrir un accompagnement propice à ce type de passage, salutaire quant à un engagement durable des parties prenantes et quant à une possible co-appropriation des règles produites ? C'est une autre question que pose la participation des usages récréatifs de la nature aux AMP.

Nous n'approfondirons pas plus des phénomènes que les chercheurs du collectif s'appliquent à analyser avec soin, notre propos étant seulement ici de souligner la pertinence des choix des auteurs quant aux focus des observations qu'ils ont réalisées. Mais ce livre a d'autres mérites que le choix de sa thématique, que nous voudrions également souligner. Il est d'abord le fruit du passage d'une recherche monographique sur les dynamiques « ludo-sportives » du littoral de Balagne, en Corse, à une recherche par études de cas. Une telle trajectoire de recherche est très intéressante, et malheureusement pas si fréquente. Passer d'une étude de cas qui permet d'analyser précisément certains phénomènes et d'en tirer des hypothèses pour les confronter à l'analyse comparative permet non seulement de voir si certaines sont vérifiées (ou non) quels que soient les contextes locaux, mais aussi d'identifier des récurrences et des différences. À l'inverse de recherches qui entendent modéliser la réalité à partir des théories proposées, l'enjeu est de construire la théorie à partir de l'existant, du vécu et des pratiques des acteurs. Et ces nouvelles théories, en retour, pourront leur fournir des points de repère pour l'action. Neuf études de cas, c'est à la fois peu au regard du nombre et de l'hétérogénéité des AMP, mais c'est beaucoup lorsqu'il s'agit, pour chacune d'entre elles, de réaliser des entretiens peu directifs visant à explorer des angles morts de l'engagement des acteurs, en les laissant raconter leur vécu de l'action. C'est beaucoup lorsque l'on s'applique à croiser des regards disciplinaires différents sur chaque cas et à se donner les moyens de réaliser, comme le dit Mucchielli (2007)⁴, une véritable plongée dans les éléments constitutifs des phénomènes observés. Et c'est suffisant pour mettre en lumière des mécanismes récurrents et en déduire des théories explicatives.

Les auteurs restituent les résultats de leurs travaux sans oublier un retour réflexif sur le parcours du collectif de chercheurs, les difficultés rencontrées et les défis qu'il a dû relever. S'il n'est pas nouveau de souligner la richesse, mais aussi les difficultés de l'interdisciplinarité, fût-elle cantonnée à des sciences sociales, il est plus original de mentionner les défis d'une collaboration à la fois entre disciplines et au sein d'une discipline, dès lors qu'elle met en jeu des approches et des préoccupations différentes dans l'analyse d'un même objet. Certaines disciplines, comme l'économie, donnent lieu à des controverses intradisciplinaires violentes, où quelques-uns nient toute légitimité à d'autres : si le collectif de chercheurs n'en est heureusement pas arrivé à ce point, il est très intéressant de mentionner ces controverses, explicites ou non, et leurs effets sur l'enquête. Faut-il

3. Thévenot L., 2006. *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, La Découverte, Paris, <https://www.cairn.info/l-action-au-pluriel--9782707146403.htm>.

4. Mucchielli A., 2007. Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents aux techniques et méthodes qualitatives. In : *Recherches qualitatives*, hors-série n° 3, 1-27.

imposer un même cadre d'analyse à tous, laisser chacun le modeler même si cela nuit à la comparaison, laisser une liberté d'exploration de questions particulières à chacun, puis tenter de construire à partir d'un matériau riche, mais hétérogène, en prenant le temps du débat? Les auteurs évoquent le fait qu'ils ont dû composer, au stade de l'analyse, avec un « matériau bigarré ». Pour nous, c'est cela qui fait la richesse d'une analyse comparative : c'est à la fois un cadre d'analyse commun et les libertés prises par chacun pour le tordre, le remodeler en fonction de ce qu'il voit, s'autoriser à dériver hors du cadre pour suivre ses interlocuteurs là où ils veulent l'emmener. Mais ceci est d'autant plus intéressant que, comme dans le cas présent, l'un des membres du collectif se rend sur chaque terrain, pour mettre en lien les regards des uns et des autres dans un rôle de traducteur.

Si ces travaux apportent des connaissances nouvelles, que pouvons-nous en attendre en matière de déductions opérationnelles? En tant que président du conseil scientifique d'une AMP, je vois aujourd'hui l'effort consenti pour quantifier et localiser les usages sportifs et de loisirs tels que la pêche à pied, la plaisance ou la plongée. Des actions sont engagées pour limiter les effets de chacun de ces usages (et les effets de leur cumul), de l'ordre de la sensibilisation ou d'opérations d'aménagements (mouillages innovants par exemple), avec une collaboration très active de certains de ces usagers. Et les sciences participatives ouvrent des possibilités nouvelles de coopérations très utiles, par exemple avec les clubs de plongée, quand ce n'est pas avec les enfants (qui sont aussi des usagers de loisir de la nature) *via* les aires marines éducatives. Mais certains usages restent hors de portée de toute collaboration, avec des usages individuels non organisés ou, à l'inverse, des usagers très organisés, mais absents du territoire, qui ne se manifestent que pour défendre un usage non limité face à ce qu'ils perçoivent comme des menaces de restrictions (souvent purement imaginaires). Quant à la représentation, elle pose des problèmes d'équilibre entre des catégories organisées en lobbies très actifs et des catégories qui ne le sont pas. Plus surprenant, le cadre de représentation des associations (statut qui regroupe la majorité des usages récréatifs) proposé par l'AMP peine à fonctionner en raison de désaccords entre ses membres, qu'ils ne parviennent pas à surmonter. Car dans les AMP, entre les randonneurs, sports motorisés, navigateurs en quête de mouillages, pratiquants de voile légère en quête d'espaces, clubs en quête de bases nautiques avec un accès direct à la mer, les intérêts diffèrent, même lorsque chacun, à sa façon, se qualifie d'amoureux de la nature. Mais au-delà des intérêts, la lutte pour la légitimité est également la cause de ces difficultés de représentation, chacun voulant investir un espace politique de pouvoir. Ce qui est en jeu, c'est la façon dont l'AMP construit un nouvel espace public au sens d'Habermas⁵, où un ensemble de personnes privées vont se rassembler pour discuter de questions d'intérêt commun. Comment le faire sans laisser le pouvoir à celui qui parle le plus fort, qui est le plus disponible pour le faire et qui, du fait de son capital social, a la capacité d'investir sans partage une partie considérable de cet espace? Sans nier l'intérêt de nos discussions sur des technologies très sophistiquées de géolocalisation et de quantification des usages, il nous faut aussi envisager avec plus d'attention la place de milliers de sportifs et usagers de loisirs dans les instances représentatives, et la constitution d'un espace public légitime et efficace. Les travaux présentés dans cet ouvrage ont le mérite d'ouvrir certaines boîtes noires à ce sujet, de mettre ce sujet à l'agenda, de nous offrir des pistes de réflexion pour agir.

5. Habermas J., 1992. « L'espace public », 30 ans après. *Quaderni*, (18), 161-191.

Introduction

Des manières plurielles de traiter la « place » des « sports de nature » dans des aires marines protégées⁶

Ludovic Martel, Arnaud Sébilleau⁷

Le contenu du présent ouvrage souhaite rendre compte d'un travail de recherche collectif réalisé dans le cadre d'un appel à projets de la Fondation de France : *Quels littoraux pour demain?*

La genèse et la formulation du projet soumis à la Fondation de France en 2015, intitulé « Inventaire et gestion des pratiques sportives et de loisirs sur les littoraux métropolitains français : une analyse comparative dans les espaces protégés », s'inscrivent dans la continuité d'une précédente étude réalisée par Martel et Jouve (2014)⁸ sur le littoral de Balagne, en Corse. Cette dernière consistait, d'une part, à caractériser les usages récréatifs de la nature sur cet espace singulier⁹ et, d'autre part, à analyser les discours inhérents à la menace d'une potentielle restriction, limitation, voire interdiction d'accès aux sites de pratiques pour les usagers, en particulier lorsque ces activités se déroulaient dans des espaces « labellisés » protégés¹⁰.

6. L'usage des guillemets, en particulier dans les productions sociologiques, vise à rappeler la prudence épistémologique avec laquelle il importe de manier les termes et catégories ainsi encadrés.

7. Considérant que le présent texte est le fruit d'un travail partagé, d'un engagement équilibré et refusant l'arbitraire de la compétition académique, les auteurs s'octroient le droit d'inverser l'ordre de leur apparition pour tout document relatif à l'expertise de leur carrière.

8. Martel L., Jouve J., 2014. *Dynamiques « ludosportives » du littoral balanin*, Rapport d'étude à l'Observatoire « Hommes-Milieus » Littoral méditerranéen.

9. La zone étudiée est comprise entre deux espaces géographiques, l'un propriété du Conservatoire du littoral et l'autre géré par le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse. Les cultures respectives de la concertation de ces deux gestionnaires sont très opposées.

10. Sans entrer dans les détails, les résultats mettaient en évidence une diversité des usages récréatifs, soulignaient une perception différente des menaces pouvant peser sur les libertés d'agir ou d'entreprendre des acteurs de « sports de nature », montraient les processus de délégitimation à l'œuvre, notamment la stigmatisation de certains pratiquants, identifiaient des stratégies et réponses publiques différenciées à un même problème et enfin révélaient quelques paradoxes au sujet de la question de la « responsabilisation environnementale » des pratiquants.

Des usages récréatifs de la nature aux rapports de force et de sens à propos de la maîtrise de l'espace

Portant initialement sur la prise en considération, dans le cadre des politiques du littoral, des usages récréatifs de la nature (dont la pluralité n'est pas entièrement recouverte par la catégorie des « sports de nature » telle qu'utilisée dans le cadre d'actions publiques à leur rencontre), ce projet de recherche a donc eu pour justification le constat – de multiples fois énoncé – de leur massification, de leur diffusion depuis le début des années 1970, et pour motif professionnel la spécialisation académique d'un petit nombre de chercheurs que ces activités ont, entre autres spécialisations, suscitée¹¹. La multiplication des travaux de chercheurs en sciences humaines a effectivement contribué à la diffusion de connaissances à l'égard de ces activités et à leur accorder une visibilité dans l'espace académique, en même temps qu'elle traduisait la transformation de ces pratiques en « objet » de recherche propre à consacrer des « experts » et à façonner des carrières universitaires. Parmi les spécialistes en la matière, Olivier Bessy rappelait, à Bastia, en décembre 2019 lors d'une conférence plénière intitulée *Vingt-cinq ans de recherche sur les pratiques récréatives de bord de mer : enjeux sociaux et territoriaux*¹², qu'entre ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles, thèses, mémoires d'habilitation à diriger des recherches, plus de 200 références étaient identifiables mobilisant tour à tour des approches sociologiques, socio-anthropologiques, géographiques, juridiques, politistes et interdisciplinaires. Tout en considérant les données quantitatives collectées pour montrer la diffusion de ces usages récréatifs de la nature avec la prudence requise (en raison des enjeux de légitimation des « professionnels » et « experts » qui les produisent), on peut « évaluer » la massification en question aux quelque 25 millions de pratiquants de « sports de nature » recensés, parmi lesquels se trouvent 2,4 millions de licenciés sportifs, dont 17 % sont affiliés à la Fédération française de voile et à la Fédération française d'études et de sports sous-marins, qui occupent respectivement les 1^{re} et 3^e places des fédérations sportives les plus attractives en la matière.

Si l'on en juge d'autres données, les résultats du Baromètre 2016 des sports et loisirs de nature en France présentent¹³ 34,5 millions de pratiquants dont 11 millions pour les seuls sports nautiques¹⁴. Le ministère de l'éducation nationale donne aussi des indicateurs tendant à enregistrer cet « engouement » : on compte notamment, au-delà

11. Différentes appellations se sont succédé pour les catégoriser – activités de plein air, activités physiques de pleine nature, puis à compter du début 2000 « sports de nature ». Voir sur ce sujet Bessy (2004), qui s'attache à montrer comment la notion de « sports de nature » s'est progressivement imposée, véhiculant de nouvelles pratiques et répondant à de nouveaux enjeux sociétaux. Parmi ces enjeux, d'autres auteurs (Slimani, 2019; Sébilleau, 2016) ont montré comment la massification des « sports de nature » s'est accompagnée de la spécialisation de professionnels de l'encadrement d'activités récréatives. Pour se faire une idée de cette spécialisation, on peut retenir le nombre d'éducateurs sportifs en activité en 2015 : 54 871. In *Chiffres clés sports de nature 2015* [en ligne]. Vallon Pont d'Arc : Pôle ressources national sports de nature, mai 2016. Le renouvellement du vivier de professionnels semble assuré si l'on en juge le chiffre de nouveaux diplômés pour la seule année 2015 : 3 222, dont 23 % pour les « sports nautiques ».

12. Bessy O., 2019. *Vingt-cinq ans de recherche sur les pratiques récréatives de bord de mer : enjeux sociaux et territoriaux*. In : *Congrès « Littoraux, aires marines protégées et pratiques récréatives de nature »*, Bastia, 10-13 décembre 2019.

13. Baromètre présenté par le Pôle ressources national sports de nature (PRNSN) le 19 septembre 2016 au salon Sport Achat à Nantes.

14. PRNSN, 2017. *Les sports nautiques, nouvelles pratiques, nouvelles frontières. État des lieux et chiffres clés*, Pôle ressources national sports de nature, Ministère des Sports, présentation du 6 décembre 2017.